

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 1116
N/REF : 3/08/2025 0H03 C:020665 I:01292
V/REF : Contrat N°001116 du 01/08/1993

**SDC 'Le Costeley'
C/O LONES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON**

IMMEUBLE : LE COSTELEY
41 RUE LT COLONNEL PREVOST
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VERTICALES (4) ET MOTEUR VMC (1)
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

NETTOYAGE, RAMONAGE GAINES VENTILATION MECANIQUE - ENTRETIEN BLOC MOTEUR
LYONNAISE D'HYGIENE procedera aux operations suivantes :
- Nettoyage et ramonage de 4 gaines de ventilation
mecanique de 10 niveaux.
- Entretien d'un bloc moteur de type HUCC 380V 1200T/Mn - marque VIM

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 284,99

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ramonage de 4 gaines V.M.C.	1/AN	207,72	207,72

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 moteur de V.M.C.	1/AN	183,28	183,28
TOTAL H.T.				391,00
T.V.A. a 10,00%				39,10
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>430,10</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.